

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-66

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 29 août 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MATHURIN Christian - SEGOND Éric.

Absents : DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - REYNAUD Pascale

Pouvoir : DEHOUX Brigitte à SEGOND Éric - REYNAUD Pascale à ARDUIN Annie

Secrétaire de séance : SEGOND Éric

Objet : CONVENTION DE FORMATION INITIALE DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

- **Vu** la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
- **Vu** la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée,
- **Vu** la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion,
- **Vu** la délibération n°24/2017 fixant les tarifs des prestations Sauveteurs Secouristes du Travail,
- **Vu** la délibération du 22 décembre 2017 du conseil d'administration du Centre de Gestion modifiant des tarifs pour les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales organise des formations de Sauveteurs Secouristes du Travail (initiale et continue), et a fixé les tarifs par délibération du 22 décembre 2017.

Dans ce cadre, la Commune de Freissinières souhaite que le Centre de Gestion forme ses agents.

Le paiement sera effectué au Centre de Gestion des Hautes-Alpes à la fin de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de Formation Initiale des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel de la Commune de Freissinières

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric

